

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

*Comité technique paritaire*  
*Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale*  
*Nomination*

**Arrêté du 8 janvier 2008 portant modification de l'arrêté du 29 avril 2005 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : MTSO0810769A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité,  
Vu les articles 7 et 10 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu l'arrêté du 29 avril 2005 modifié portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 avril 2005 susvisé sont modifiées comme suit, s'agissant des membres représentant l'administration :

#### *Membres titulaires*

M. Moreau (Philippe), chef de la division des moyens des services de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, est nommé membre titulaire du comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant de l'administration, en remplacement de Mme Bonhour (Nicole).

### Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Fait à Paris, le 8 janvier 2008.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale*  
*et de la modernisation des services,*  
J.-R. MASSON